YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 31 mars 1998 et de la publication le 31 mars 1998
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/98
DELIBERATION N° 98/03/315

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LES PROPRIETES COMMUNALES CADASTREES AE 303, 304 ET 305, SITUEES 62, 64 ET 66, RUE CHARLES DE GAULLE.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 430-1 et suivants et R 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Environnement,

CONSIDERANT que les propriétés communales situées 62, 64 et 66, rue Charles de Gaulle, cadastrées AE 303, 304 et 305 nécessitent une démolition en raison des dangers pouvant résulter de leur état vétuste et délabré, pour les piétons notamment,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour les propriétés communales situées 62, 64 et 66, rue Charles de Gaulle, cadastrées AE 303, 304 et 305.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
31 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE